

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 décembre 2016

ETHIQUE DU SPORT, RÉGULATION ET TRANSPARENCE DU SPORT PROFESSIONNEL -
(N° 4173)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° AC32

présenté par
Mme Dubié, rapporteure

ARTICLE 7 BIS A

Rédiger ainsi l'alinéa 3 :

« Le I du présent article s'applique aux décisions de financement prises à compter du 1^{er} juin 2017. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.